

Le 5 octobre 2015.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, le lundi 5 octobre 2015, à 19h45, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères  
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers  
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 8 septembre 2015, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Nous avons reçu :	taxes	3 984,38 \$	gouv. Canada	484,32
	Remb. salaires CRDS	3 651,00	remb. com. dév.	61,12
	Internet	394,35	permis	60,00
	Photocopies	23,20	location	60,00
	Remb. âge d'or chaises	3 000,00	remb. RQAP élus	44,50

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste préparée par la secrétaire :

Coop. Ham-Nord	article ménager	10,41 \$
....	chlore	14,89
Signo Tech	pancartes	314,71
....	poteaux	599,44
Laboratoires d'analyses SM		98,88
Rogers		84,24
France Mc Sween	chaise biblio + livres	185,55
Télébec		181,48
Coop Bois-Francis	poteaux traités	107,13
Sel Warwick	39,85 tm	3 892,20
Régie inter sanitaire des Hameaux		1 968,33
Christiane Leblanc		2 212,95
Receveur Général Canada		930,44
Ministère du Revenu	juil. août sept.	8 468,81
Mario St-Cyr	all. dép.	300,00
Gilles Leblanc	c.c. sept.	100,00
RC Novation	surveillance et facturation internet	465,65
Sogetel	c.c.	69,83
....	bureau	132,92
....	internet	557,63
Monty Sylvestre	avocats	1 239,00
Hydro Québec	garage	97,76
MRC Arthabaska	form. permis + cartons	67,50
Buropro Citation	papeterie repayé CRDS	13,21
Techni-consultant	septembre TECQ	1 221,61
Services EXP (2) cartables	mise à jour règ. urbanisme	914,05
Editions FD	mise à jour code	65,54
Coop. Ham-Nord	réparation balançoires	32,55
....	écrous, boulons	35,20
....	réparation toiture c.c.	33,48
Hydro Québec	éclairage public	208,09

Mafertis inc.	rép. camion	17,87
Centre de l'Auto	....	797,62
Postes Canada	100 timbres	97,73
Christelle Leclerc	encre photocopieur	99,79
Benoit Paquette	livre généalogie biblio	20,00
Coop de solidarité	essence	184,60
Postes Canada	circulaires	86,37
RC Novation	réparation internet bureau	103,48
Carrières Sts-Marthurs	gravier sub.	5 473,70
Sûreté du Québec	2 <sup>e</sup> vers. final	12 059,00
Gesterra	vidange, récupération sept.	1 557,08
Petite caisse	timbres	10,79
	Total	<u>45 131,51 \$</u>

+ salaires des employés : 7 331,17 \$

BPR	surveillance garage	1 487,32
Services EXP	surveillance mécanique, structure	2 529,45
Construction R.Gouin	2 <sup>e</sup> décompte	210 552,63
	Total	<u>214 569,40 \$</u>

Questions du public sur l'ancien chemin Leblanc, et le droit de passage.

Club de marche : le conseil répond à la personne responsable de voir personnellement avec les résidents qu'ils attachent leur chien pour avoir un parcours plus agréable.

**01-10-15 RÉSOLUTION POUR ENLEVER L'ANCIEN CHEMIN LEBLANC DU RÈGLEMENT 344, CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS PAR TOLÉRANCE DES PROPRIÉTAIRES**

Attendu que l'ancien chemin Leblanc est dorénavant considéré comme un droit de passage, et que les numéros civiques ne correspondent plus à la situation de cet ancien chemin ;

Attendu que les résidents de ce chemin auront maintenant accès par le chemin immédiatement en arrière de leurs résidences ;

Attendu que ce chemin est l'ancien chemin Provencher, maintenant appelé chemin Leblanc et officialisé comme tel ;

Attendu que les numéros civiques ont été changés en même temps que le nom du chemin privé ;

Attendu que nous n'avons pas reçu la majorité des signatures des résidents du chemin Leblanc ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retirer l'ancien chemin Leblanc correspondant aux numéros civiques 13, 14, 16, 18, 20, 25, de la liste établie pour l'entretien d'hiver des chemins privés.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 373, AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 344, ET IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE**

**ATTENDU QUE** sur le territoire de la MUNICIPALITE DE NOTRE-DAME-DE-HAM, plusieurs voies privées sont ouvertes au public par tolérance du propriétaire;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, ch. C-6), toute municipalité locale peut entretenir de telles voies privées, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

**Attendu qu'**il y lieu d'amender le règlement numéro 344 adopté le 24 septembre 2012, pour **retirer** l'ancien chemin appelé Leblanc (maintenant considéré comme un droit de passage) correspondant aux anciens numéros civiques 13, 14, 16, 18, 20, 25, de la liste déjà établie ;

**Attendu qu'**on a adopté la résolution numéro 01-10-15 le 5 octobre 2015, pour enlever cette partie du chemin Leblanc et les numéros civiques correspondants ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par M. Pascal Paquette le 8 septembre 2015 ;

**IL EST PROPOSE PAR** Mme Lise Nolette

**APPUYE PAR** M. Guy Hudon

**ET RESOLU A L'UNANIMITE D'ADOPTER LE PRESENT REGLEMENT NUMERO 373, LEQUEL ORDONNE ET DECRETE CE QUI SUIT :**

### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2**

Le quatrième «attendu» du règlement numéro 344 est remplacé par ce qui suit : le conseil a accepté, par sa résolution numéro 01-10-15, adoptée le 5 octobre 2015, que les voies privées soient entretenues par la municipalité, aux frais des propriétaires du secteur concerné, tout en tenant compte de la partie du chemin Leblanc qui est retirée.

### **ARTICLE 3**

L'annexe «A» mentionnée à l'article 2 du règlement numéro 344 est remplacée par celle jointe en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **Article 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté après lecture faite à Notre-Dame-de-Ham, ce 5 octobre 2015.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
Directrice générale et sec. très.

Circulation des VTT : reporté à l'ajournement.

Suite à la demande de soumissions pour l'entretien d'hiver des chemins privés, nous avons reçu 3 soumissions conformes qui ont été ouvertes publiquement mercredi 30 septembre 15h01 au bureau municipal :

Forfait Médéric Desharnais 15 000 \$ + taxes

Donald Limoges 15 165 \$ + taxes

Forfait Campagna 15 000 \$ + taxes

Comme les prix sont plus élevés que l'an passé et que la contribution des propriétaires concernés serait plus élevée (près de 200 \$ de plus), on reporte à l'ajournement l'engagement de l'entrepreneur.

**02-10-15 ACHAT PEINTURE ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat de peinture pour rafraîchir les équipements municipaux au terrain de jeux, les gazébos et à la grotte, au coût de 1 579 \$.

**03-10-15 ACHAT SEL À GLACE**

Après avoir fait une demande de prix à 2 endroits, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 39,85 tm de sel à glace pour l'hiver chez Sel Warwick au coût de 84,95 \$ la tonne, pour un montant total de 3 892 \$. (prix chez Calclo 88,58 \$)

**04-10-15 ASSURANCES MUNICIPALES POUR 2016**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les documents relatifs au renouvellement des assurances municipales pour 2016 du Groupe Ultima au coût de 8 757 \$.

Nous n'ajoutons pas de période de questions supplémentaire pour l'instant.

**05-10-15 MANDAT GÉNÉRAL, SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2016 AUPRÈS DE MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC.**

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, selon les termes de l'offre du 8 septembre 2016.

Nous avons eu la visite ce jour d'un représentant de la MMQ, qui est venu faire une inspection thermographique infrarouge de tous les bâtiments municipaux. Nous attendons son rapport dans les prochains jours.

Le Comité de développement de Notre-Dame-de-Ham a reçu le Prix d'excellence 2015 dans la catégorie « Communauté conviviale et solidaire », remis lors du colloque du Réseau québécois de Villes et Villages en santé le 17 septembre dernier. Merci aux chargées de projet pour la belle représentation de la municipalité et félicitations à tous pour leur implication.

Suivi projet règlement MRC sur les zones d'éboulement de terrain : la MRC a adopté son règlement sur le sujet, nous aurons à amender notre règlement d'urbanisme en ce sens également plus tard.

Le compte d'électricité a été corrigé à la baisse pour le bâtiment récréatif, suite à la pose d'un nouveau compteur.

Pacte fiscal 2016-2019 : suivi du congrès des maires, augmentation de la péréquation entre autres nouvelles mesures.

**06-10-15 DERNIER AVIS TAXES ENREGISTRÉS**

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer un avis enregistré pour les taxes non payées à date à des contribuables qui n'ont pas répondu aux avis envoyés de l'année.

Nous avons eu l'autorisation de reporter l'échéance de réalisation du projet de construction du garage-caserne et abri à sable de la part du MAMOT, échéance qui est maintenant fixée au **31 décembre 2015**.

La municipalité a été exemptée de faire un **nouveau** plan d'intervention pour le programme de la TECQ, concernant l'attestation du bon état des conduites d'eau potable et d'eaux usées.

Nous avons reçu une lettre de félicitations de M. Sébastien Schneeberger, concernant le prix que le comité de développement de la municipalité a reçu au Réseau Villes et Villages en santé en septembre.

Nous recevons une invitation de la MRC concernant les matières résiduelles, le 14 octobre, 11 heure à Victoriaville, la secrétaire appellera pour reporter à une autre date, par exemple le 12 octobre à 20 heures, au centre communautaire de notre localité.

#### **07-10-15 CONFECTION DES COMPTES DE TAXES**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire confectionner les comptes de taxes à la MRC d'Arthabaska pour 2016, au coût d'environ 1 000 \$.

Les chargées de projet enverront à la MRC la liste des prix ou reconnaissances que la municipalité et les organismes se sont mérités depuis 5 ans environ, afin de publiciser le tout.

Remerciements de la Classique des Appalaches, les participants ont adoré l'expérience.

Suivi barrage domaine Mt Sévigny : visite d'un représentant de la MRC le 30 septembre, visite du centre hydrique le 6 octobre, mesures à prendre avec le propriétaire, loi sur les compétences municipales applicables, attendre les instructions complémentaires de la MRC sur le sujet.

Dossier élargissement du chemin vers le 60 rang 2 sud, échange de terrain, attendre d'autres discussions avec les arpenteurs sur le sujet.

Dépôt du rapport d'activités 2015 par les chargées de projet, ainsi que les prévisions pour 2016 : en attente de la réponse du projet déposé au fonds conjoncturel, qui devrait être accepté selon les premières informations reçues.

Demande d'aide financière avec le pacte rural : attendre au mois de novembre pour connaître les réponses des autres partenaires (caisse, ministère du Loisirs, etc)

#### **08-10-15 DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON**

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Christiane Leblanc à faire une demande de permis de boisson pour la fête de l'Halloween le 31 octobre prochain.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire le transfert de poste suivant :

- Panneaux au poste immatriculation

#### **09-10-15 RECONNAISSANCE BÉNÉVOLES COOP**

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de voter un montant de 200 \$ comme reconnaissance à 2 bénévoles qui mettent beaucoup de leur temps à la coop.

Mme Allard fait mention que l'inspecteur municipal Pierre Gauthier demande plus d'heures d'ouvrage dans la municipalité, étant donné qu'il ne fait plus de transport scolaire. Présentement, il fait la peinture des modules de jeux et aide à la voirie au besoin.

Il est proposé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un répertoire des baptêmes, mariages et sépultures, provenant de la Société d'histoire et de généalogie de Victoriaville, au coût de 20 \$, pour consultation à la bibliothèque.

Circuit VTT : si la municipalité accepte le sentier 4 saisons, on voudra obligatoirement des panneaux de «défense de circuler» dans les rangs où cela ne sera plus permis, comme le rang 2 et le rang 10 entre autres.

Concernant la borne sèche dans le rang 2 nord, les démarches vont bon train, Mme Nollette rejoindra M. Pierre Ramsay pour avoir les plans d'installation aussitôt que possible. Il faut attendre la réponse pour la TECQ avant de débiter les travaux.

La borne sèche au domaine des Vacanciers a été démantelée, à la demande du chef pompier de la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts.

Le maire par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit ajournée au 12 octobre 2015 à 19 heures.

L'assemblée se termine à 22 heures.

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard  
Secondé par M. Guy Hudon

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, dir. gén. sec. très.



